

MAIRIE DE LES CABANNES
Tel : 05.61.64.77.09 Fax : 05.31.60.37.18
mairie@lescabannes.com
<http://www.mairie-lescabannes09.fr>

SALLES POLE DE LA CULTURE ET POLE DU TOURISME

CONTRAT DE LOCATION

Deux exemplaires dûment complétés de ce contrat de location sont à retourner au secrétariat de la mairie des Cabannes.

Entre les soussignés

La Commune de Les Cabannes
Place des Platanes
09310 Les Cabannes

d'une part,

Ci-après dénommé « le bailleur ».

et

M., Mme, Melle, Association :
Adresse ou siège social :
N° rue
Code postal Commune
Tel :

d'autre part,

Ci-après dénommé « le preneur ».

Il est exposé ce qui suit :

Article 1

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur des salles des pôles de la culture et du tourisme, la commune de Les Cabannes met à disposition du preneur le pôle de la culture et/ ou du tourisme pour la période du..... au

Article 2

Le preneur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles, annexé au contrat et s'engage à respecter l'ensemble de ses articles.

Article 3 – Tarifs

Le preneur accepte les tarifs appliqués par la commune de Les Cabannes et s'engage à verser à la signature du contrat la somme de € correspondant à l'acompte permettant la réservation de(s) la salle(s) et les installations particulières décrites ci-contre

Article 4

Le preneur s'engage à verser à la signature du contrat la caution d'un montant de mille euros(1000 €).

Article 5

Le preneur déclare avoir souscrit une assurance « responsabilité civile » pour la manifestation concernée dont les références sont les suivantes :

N° contrat :

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

.....

Article 6

En cas de sinistre, de vol, perte ou détérioration, le preneur s'engage à n'entamer aucun recours contre la commune de Les Cabannes, propriétaire des locaux.

Fait en double exemplaire à Les Cabannes, le.....

Le Bailleur

Le Maire de Les Cabannes

Le Preneur

Daniel GERAUD